



Comment obtenir mes droits en France?

Par **jimi**, le **17/09/2010** à **11:20**

Bonjour, rn rnJ'ai une petite question dont je n'ai pas encore trouvé une réponse fiable, je vous expose mon cas, espérant que vous pourriez m'aider ou m'orienter concernant l'obtention de mes droits français.rn rnJe suis né en France, dans le Pas de Calais, à Carvin, en 1978, mon père nous a fait retourner au Maroc en 1987, j'ai maintenant 32 ans et je voudrai retourner en France pour au moins avoir les papiers afin que je puisse entrer et sortir quand je veux.rn rnMa question est :rn-est-ce que c'est possible que j'obtienne des papiers ?rn-est-ce que j'ai des droits en France ?rn rnremarque : mes parents sont en France et moi j'habite actuellement au Maroc et j'y travaille.rn rnDans l'attente de votre réponse, je vous remercie.rn rnmes salutations rnJamal

Par **amajuris**, le **17/09/2010** à **13:13**

bjr,rnquelle est votre nationalité attestée par des documents ?rncdt

Par **commonlaw**, le **17/09/2010** à **13:32**

Bonjour Jimi,rnrnJe suis désolé pour vous, mais sachez que vous n'avez droit à absolument rien en France. Le "droit du sol" à la française peut être très illusoire. Je vous conseille la lecture de cet article: [Le droit du sol existe t-il en France?](#).rnrnVous n'avez pas plus de droit en France que quelqu'un né en Chine ou au Mali qui n'a jamais mis les pieds en France, bien que vous soyez né en France.rnrnVous verrez à la lecture du précédent article que si vous étiez né aux USA par exemple, vous serez aujourd'hui américaine, mais en France ça ne marche pas

comme ça .rnCommonlaw

Par **jimi**, le **17/09/2010 à 17:09**

ok! pour la nationalité c donc impossible car je suis de nationalité marocaine.rnrnje voudrai savoir si je pourrai au moin avoir facilement une carte de séjour pour circulé quand je veux en france ?rnrsi,oui comment y parvenir? et quels sont les document nessaires pour le depot d'une demande car j'ai la nostalgie du pays natal mes premiere image d'enfance sont tjr gravé dans ma tête!!!rnncordialment!!

Par **commonlaw**, le **19/09/2010 à 19:51**

[citation]je voudrai savoir si je pourrai au moin avoir facilement une carte de séjour pour circulé quand je veux en france ? [/citation]rnBonjour Jimi,rnrnJe vous ai déjà répondu que[fluo] **vous n'avez droit à absolument rien en France du seul fait d'y être né**[/fluo], que ce soit l'obtention de la nationalité ou une carte de séjour.rnrnPour avoir un visa ou une carte de séjour, vous devez remplir exactement les [s]mêmes conditions[/s] qu'un étranger quelconque né par exemple au Maroc et ne s'étant jamais rendu en France.